

Quelles conditions doit-on remplir pour devenir administrateur (article 10.2.3 des statuts) ?

- Etre majeur
- Pour les candidats de nationalité française, ne pas avoir été condamné à une peine qui fait obstacle à l'inscription sur les listes électorales
- Pour les candidats de nationalité étrangère, ne pas être condamné à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à l'inscription sur les listes électorales,
- Ne pas être sanctionné d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,
- Ne pas avoir de lien contractuel à titre onéreux avec la fédération ou l'une de ses structures.

### **LA CHARTRE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT AU COMITE DIRECTEUR**

Vous présentez votre candidature au comité directeur départemental de la randonnée pédestre

La fonction d'administrateur requiert à la fois des qualités personnelles et un engagement moral :

#### **Des qualités personnelles :**

- Avoir une vision politique, avoir des idées, savoir les exposer et les défendre
- Etre en capacité de représenter le Comité Départemental et en porter les valeurs tant auprès des pouvoirs publics, que des partenaires publics et privés et de l'ensemble des structures fédérales,
- Savoir animer, manager une équipe ou avoir la volonté d'en acquérir les compétences

#### **Un engagement moral :**

- D'assiduité tant aux réunions du Comité directeur qu'aux autres rendez-vous départementaux
- De loyauté,  
Respecter et défendre la décision prise quelle que soit l'opinion personnelle,
- De discrétion s'obliger à la confidentialité des débats  
S'obliger à la confidentialité des débats
- De prise de responsabilité départementale,  
S'investir dans un pôle, une commission, un groupe de travail suivant compétences et disponibilité.

#### **Les réunions du Comité Directeur**

- 4 à 6 réunions par an
- Présence à l'Assemblée Générale de notre Comité
- Participation active dans une commission souhaitée
  - Commission Sentiers
  - Commission Vie Associative
  - Commission Communication
  - Commission Formation